

**Séance ordinaire du Conseil municipal  
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :  
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-36 – FINANCES : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES  
2026 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

**Rapporteur : M. le Maire**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Après l'approbation des comptes administratifs 2025, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats du budget annexe « Transports scolaires ».

Ces résultats, conformes aux comptes de gestion établis par le Comptable public, traduisent la situation financière du service à la clôture de l'exercice.

Les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté de l'exercice antérieur		135 833,53 €
Opérations de l'exercice 2025	17 170,13 €	37 326,53 €
Totaux	17 170,13 €	173 160,06 €
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter		155 989,93 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté de l'exercice antérieur		82 977,15 €
Opérations de l'exercice 2025	0,00 €	123,43 €
Totaux	0,00 €	83 100,58 €
Résultat comptable cumulé		83 100,58 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €
Excédent de financement		83 100,58 €

**Considérant** que ces résultats font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **155 989,93 €**,
- un excédent d'investissement de **83 100,58 €**,
- un excédent de financement de la section d'investissement de **83 100,58 €**,

**Considérant** qu'en présence d'un excédent de financement de la section d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation en réserve (compte 1068),



Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
D002 - Déficit reporté : <b>0.00 €</b>	D001 - Déficit reporté : <b>0.00 €</b>
R002 - Excédent reporté : <b>155 989.93 €</b>	R001 - Solde d'exécution : <b>83 100.58 €</b>
	R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : <b>0.00 €</b>

Le Conseil municipal,

VU :

- l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M43 ;
- la délibération n° 2025-04-14-21 en date du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;
- la délibération du 21 avril 2026 portant approbation des comptes de gestion 2025 ;
- la délibération du 21 avril 2026 portant approbation des comptes administratifs 2025 ;

CONSIDÉRANT :

- la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2025 ;
- la situation excédentaire des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DÉCIDE :**

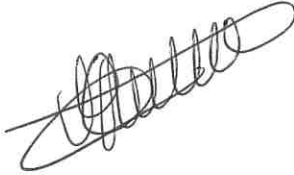
- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Transports scolaires » au budget primitif 2026 comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
D002 - Déficit reporté : <b>0.00 €</b>	D001 - Déficit reporté : <b>0.00 €</b>
R002 - Excédent reporté : <b>155 989.93 €</b>	R001 - Solde d'exécution : <b>83 100.58 €</b>
	R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : <b>0.00 €</b>

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,  
Mélanie ROULLAND



Le Maire,  
Lionel MONTILLAUD



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.*